

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 18/003 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A L'ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

SEANCE DU 2 JANVIER 2018

L'An deux mille dix-huit, l'Assemblée de Corse, légalement convoquée le 20 décembre 2017, s'est réunie le mardi 2 janvier à 14 heures 30, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse, assisté de Mme Laura Maria POLI et M. Petr'Antone TOMASI, secrétaires de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, ANGELINI-BURESI Vannina, ANTONINI Danielle, ARMANET Guy, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BOZZI Valérie, CARLOTTI Pascal, CASALTA Jean-François, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CECCOLI François-Xavier, CESARI Marcel, COGNETTI-TURCHINI Catherine, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DELPOUX Jean-Louis, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FAZI Bianca, FELICIAGGI Isabelle, FILIPPUTTI Pierre-José, GHIONGA Pierre, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GIUDICI Francis, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, LUCIANI Pierre-Jean, LUCIANI Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, MORTINI Lionel, NIVAGGIONI Nadine, ORLANDI François, ORSUCCI Jean-Charles, PADOVANI Marie-Hélène, PARIGI Paulu Santu, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, POLI Laura Maria, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO di BORGIO Louis, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RIERA Catherine, De ROCCA SERRA Camille, SANTUCCI Anne-Laure, SARGENTINI François, SIMEONI Gilles, SIMONI Pascale, TALAMONI Jean-Guy, TOMASI Anne, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 4422-9 ;

CONSIDERANT que le quorum requis des deux tiers des membres de l'Assemblée de Corse présents ou représentés est atteint ;

CONSIDERANT que la liste suivante est déposée, respectant le principe de la parité :

- M. Hyacinthe VANNI
- Mme Mattea CASALTA

CONSIDERANT les résultats du premier tour de scrutin :

- Inscrits : 63
- Votants : 63
- Exprimés : 41
- Blancs : 21
- Nul : 1

La liste ayant obtenu 41 voix, soit la majorité absolue,

ARTICLE PREMIER :

Sont déclaré(e)s élu(e)s vice-président(e)s de l'Assemblée de Corse :

- M. Hyacinthe VANNI
- Mme Mattea CASALTA

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 2 janvier 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 18/003 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A
L'ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Date de décision: 02/01/2018

Date de réception de l'accusé 03/01/2018
de réception :

Numéro de l'acte : 18_003

Identifiant unique de l'acte : 02A-232000018-20180102-18_003-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .1 .2

Institutions et vie politique

Election executif

Election assemblée

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

Nom du fichier : DELIBERATION N° 18-003 AC.doc (99_DE-02A-232000018-20180102-
18_003-DE-1-1_1.pdf)